Mairie de **TREZILIDE**
29440

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20260320-20260016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux vingt-six
Le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 16 mars 2026

Etaient présents :

MM. Sylviane BLOUET, Eric BERTHEVAS, Karine LE ROUX, Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Benoit BELLANGER, Manon SAILLOUR-DILER, Florent LANCHEC, Alexia LEQUEUX, Julien CREACH.

Madame Manon SAILLOUR-DILER a été élue secrétaire.

OBJET

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents), la détermination à deux postes le nombre d'adjoints au Maire.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)

Yves-Marie GILET